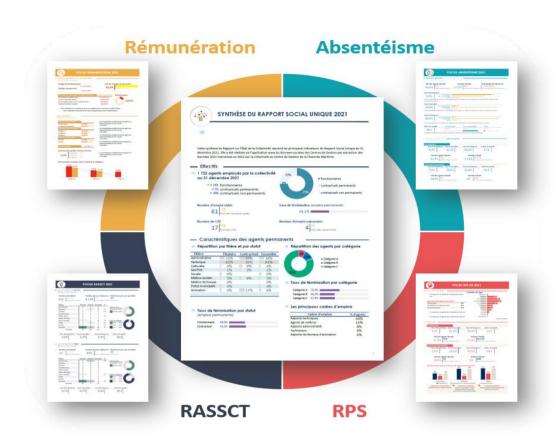
La synthèse et les focus du RAPPORT SOCIAL UNIQUE



COMMUNE DE GER

2024



Date de publication : 03/07/2025 Synthèse réalisée par le Centre de Gestion des Pyrénées-Atlantiques



SYNTHÈSE DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2024

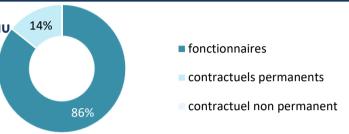


COMMUNE DE GER

Cette synthèse du Rapport sur l'État de la Collectivité reprend les principaux indicateurs du Rapport Social Unique au 31 décembre 2024. Elle a été réalisée via l'application www.bs.donnees-sociales des Centres de Gestion par extraction des données 2024 transmises en 2025 par la collectivité au Centre de Gestion des Pyrénées-Atlantiques.

Effectifs

- 21 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2024
 - > 18 fonctionnaires
 - > 3 contractuels permanents
 - > 0 contractuel non permanent



Nombre d'emploi aidés



Taux de féminisation (emplois permanents)

71,4%

Nombre de CDI



Nombre d'emploi saisonniers ou accroissement

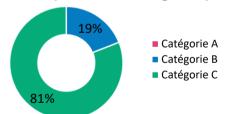


Caractéristiques des agents permanents

Répartition par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Ensemble
Administrative	22%	33%	24%
Technique	61%	33%	57%
Sociale	6%		5%
Animation	11%	33%	14%

Répartition des agents par catégorie



→ Taux de féminisation par catégorie

Catégorie A	
_	
Catégorie B	100.0%
Catégorie C	64.7%
521560116 6	· ., ·

Taux de féminisation par statut

(emplois permanents)

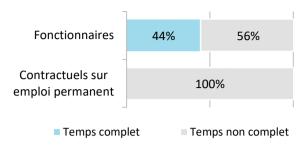
Fonctionnaire	66,7%
Contractuel	100,0%

Les principaux cadres d'emplois

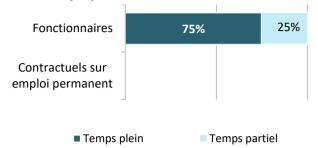
Cadres d'emplois	% d'agents
Adjoints techniques	57%
Rédacteurs	19%
Adjoints territoriaux d'animation	14%
ASEM	5%
Adjoints administratifs	5%

— Temps de travail des agents permanents

Répartition des agents à temps complet ou non complet



Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel



Les filières les plus concernées par le temps non complet

Filière	Fonctionnaire	Filière	Contractuel
Sociale	100,0%	Administrative	100,0%
Animation	100,0%	Technique	100,0%
Technique	54,5%	Animation	100,0%

Part des agents permanents à temps partiel selon le genre



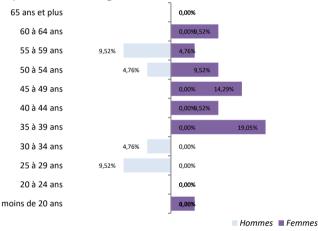
Pyramide des âges

En moyenne, les agents de la collectivité ont 45 ans

Âge moyen des agents permanents

Fonctionnaires	46,4
Contractuels sur emploi permanent	34,7
Emplois permanents	44,7

Pyramide des âges



Équivalent temps plein rémunéré

→ 17,1 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) sur l'année

> Fonctionnaires	15,7	Répartition des ETPR permanents par catégorie
> Contractuels sur emploi permanent	1,2	Catégorie A 0,0 Catégorie B 3.1
> Contractuels sur emploi non permanent	0,2	Catégorie C 13,8

Positions particulières

0% des agents permanents sont en position statutaire particulière

- Agents détachés dans une autre structure
- Agents détachés dans la collectivité
- Agents mis à disposition dans une autre structure
- Agents mis à disposition dans la collectivité

Autres positions particulières

Mouvements

Evolution des effectifs permanents

Variation des Taux de -16,0% 26,1% effectifs rotation agents au 31/12/2023 31/12/2024

8 départs 📞

4 arrivées



Principaux motits (aeparts	<u>s nets)</u>	<u>Principaux motits (arrivees net</u>	<u>rres) </u>
Fin de contrat (ne pas inclure les agents contractuels mis en stage dans l'année)	63%	Remplaçants	75%
Congé parental	13%	Recrutement direct - Nouvel arrivant dans la collectivité	25%
Démission	13%	Recrutement direct - Agent déjà présent en tant que contractuel permanent	
Départ à la retraite	13%		
Agent contractuel nommé stagiaire au sein de la collectivité au cours de l'année			

Évolution professionnelle

- Part des agents avec avancement d'échelon 50,0%
- Part des agents avec avancement de grade 0,0%
- Part des agents avec promotion interne*
 - 0,0% *Promotion interne avec ou sans concours/examen professionnel

- Aucune indemnité de fin de contrat n'a été versée par la collectivité
- Aucune procédure de rupture conventionnelle n'a été initiée au sein de la collectivité

Sanctions disciplinaires

sanction disciplinaire prononcée dans l'année

Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires

Sanctions 1er groupe	0	0
Sanctions 2ème groupe	0	0
Sanctions 3ème groupe	0	0
Sanctions 4ème groupe	0	0

- Aucune sanction prononcée à l'encontre de fonctionnaires stagiaires
- → Aucune sanction prononcée à l'encontre de contractuels
- Principaux motifs des sanctions prononcées (fonctionnaires et contractuels)

^{*}Effectif théorique d'agents permanents présents et rémunérés

Budget et rémunérations

→ Les charges de personnel représentent 49% des dépenses de fonctionnement

Budget de			
	fonctionnement*		
*	Montant global		

1 461 503 €

Charges de personnel*

713 732 €



Soit 48,84 % des dépenses de fonctionnement

Répartition de la rémunération annuelle brute des emplois permanents

Rémunération annuelle brute

Rémunération statutaire 397 730 € Primes 64 808 €

473 604 €

SFT* 6 236 € HSC 3 353 € NBI* 1 477 €

Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents

	Cate	gorie A	Categ	orie b	Cate	gorie C
	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel
Administrative	-	-	35 349 €	S	S	-
Animation	=	=	-	-	S	S
Culturelle	-	=	-	-	-	=
Incendie secours	-	-	-	-	-	-
Médico-sociale	-	-	-	-	-	-
Médico-technique	-	-	-	-	-	-
Police municipale	-	=	-	-	-	=
Sociale	-	-	-	-	S	-
Sportive	-	=	-	-	-	-
Technique	-	=	-	-	26 975 €	S
Moyenne toute filière	-	-	35 349 €	S	26 806 €	S

s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

La part du régime indemnitaire sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 13,68 %

Part du régime indemnitaire sur les rémunérations

Fonctionnaires	13,96%
Contractuels sur emploi permanent	9,69%
Emplois permanents	13,68%

- ➡ Le RIFSEEP a été mis en place pour les fonctionnaires et pour les contractuels ainsi que le CIA
- → Les primes sont maintenues en cas de congé de maladie ordinaire
- → 272,88 heures supplémentaires ou complémentaires réalisées et rémunérées
- La collectivité a adhéré au régime général d'assurance chômage pour l'assurance chômage de ses agents contractuels

→ IFSE et CIA selon la catégorie et le genre

Mantaut annual	Fonctionnaires				Contractuels sur emploi permanents							
Montant annuel moyen par ETPR		Femmes			Hommes			Femmes				
moyen par Errik	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA
Catégorie A	-	-		-	-		-	-		-	-	
Catégorie B	6 674€	801€	11%	-	-		S	S		-	-	
Catégorie C	2 743 €	273 €	9%	3 101 €	304 €	9%	S	S		-	-	

s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

^{*}uniquement des fonctionnaires

Absences -

- En moyenne, 6,7 jours d'absence pour tout motif médical « compressible » par fonctionnaire
- En moyenne, 0,3 jours d'absence pour tout motif médical « compressible » par agent contractuel permanent

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et	1,83%	0,09%	1,58%	-
accidents de travail)	-			
Taux d'absentéisme médical (toutes absences	1,83%	0,09%	1,58%	-
pour motif médical)	-			
Taux d'absentéisme global (toutes absences y compris maternité, paternité	2,31%	0,09%	2,00%	-
et autre)	-		-	

Cf. p8 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences

Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

→ 61,9 % des agents ont eu au moins un jour de carence prélevé dans l'année

— Accidents du travail	Type d'accident	Genre	Catégorie
Aucun accident du travail déclaré	0%	0%	0%
	Trajet	Femmes	Catégorie A
	Service	Hommes	Catégorie B
			Catégorie C

Handicap

Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs.

Catégorie A

Catégorie B

Catégorie C

Nombre de BOETH sur emploi permanent

Part des BOETH sur emploi permanent

Genre
Femmes
Hommes
100%

Statut
Titulaire
Contractuel permanent
100%

Catégorie

C**

Prévention et risques professionnels



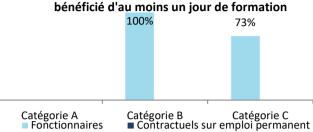
Formation

→ 67% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour

Femmes 60,0%

Hommes 83,3%

Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation





Répartition selon le type de formation

Formation

personnelle

0%

Formation de

perfectionnement

Formation de

professionnalisation

69%

permanent

> 2,6 jours par agent

Préparations aux concours

et examens

0%

Formation

d'intégration

28%

Répartition des jours de formation par o	<u>rganisme</u>
CNFPT cotisation obligatoire	75,9%
Autres organismes	24,1%
Collectivité	0,0%
CNFPT au-delà de la cotisation	0,0%

Le budget consacré à la formation est de 4 523 €

Répartition des dépenses par organisme

CNFPT au titre de la cotisation	81,5%
Autres organismes	15,5%
Formation des apprentis	0,0%
Frais de déplacement	3,0%
CNFPT au-delà de la cotisation	0,0%

Action sociale et protection sociale complémentaire

➡ Il n'existe pas d'accord collectif sur la protection sociale complémentaire au sein de la collectivité

	Santé	Prévoyance
Montant annuel moyen par bénéficiaire	-	189€
Nombre de bénéficiaires	-	14

L'action sociale

Prestations servies directement par la collectivité	×
Prestations servies par l'intermédiaire d' un centre de gestion	x
Prestations servies par l'intermédiaire d' une association nationale	\checkmark
Prestations servies par l'intermédiaire d'un organisme à but non lucratif ou d'une association locale	×

Relations sociales

La collectivité a été concernée par des grèves.

Sur mot d'ordre national	100%
Sur mot d'ordre uniquement local	0%
Non précisé, autres	0%

La collectivité n'a pas engagé de négociations collectives

Nombre de réunions des instances

Ó	CST
ф	CAP
ф	CCP

Précisions méthodologiques

¹Formules de calcul - Effectif théorique

Pour les fonctionnaires :

Total de l'effectif physique rémunéré des fonctionnaires au 31/12/2023

- + Départs définitifs de titulaires ou de stagiaires
- + Départs temporaires non rémunérés
- Arrivées de titulaires ou de stagiaires
- Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Retours de titulaires stagiaires

Pour les contractuels permanents :

Total de l'effectif physique rémunéré des contractuels au 31/12/2023

- + Départs définitifs de contractuels
- + Départs temporaires non rémunérés
- + Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Arrivées de contractuels
- Retours de contractuels

Pour l'ensemble des agents permanents :

Effectif théorique des fonctionnaires au 31/12/2023

+ Effectif théorique des contractuels permanents au 31/12/2023

²Formules de calcul - Taux d'absentéisme

Nombre de jours calendaires d'absence Nombre d'agents au 31/12/2024 x 365

Note de lecture :

Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

Les journées d'absence sont décomptées en jours calendaires pour respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie

3 « groupes d'absences »

1. Absences compressibles :

Maladie ordinaire et accidents du travail

2. Absences médicales :

Absences compressibles + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie. maladie professionnelle

3. Absences Globales:

Absences médicales + maternité, paternité adoption, autres raisons*

* Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours...)

Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.

 \Rightarrow En raison de certains arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100 %

Réalisation

Cette fiche synthétique reprend les principaux indicateurs sociaux issus du Rapport Social Unique 2024. Les données utilisées sont extraites du Rapport sur l'État de la Collectivité 2024 transmis en 2025 par la collectivité. Ces données ont pour objectif de bénéficier d'une vue d'ensemble sur les effectifs de la collectivité.



L'outil automatisé développé sous QLIK SENSE permettant la réalisation de cette synthèse a été réalisé par l'Observatoire de l'emploi et de la FPT de Nouvelle-Aquitaine et le CIG de la Grande-Couronne.

Date de publication : juillet 2025 Version 1



FOCUS ABSENTEISME 2024

Emplois permanents uniquement

Données globales sur l'absentéisme

*Un agent peut être compté plusieurs fois si absent sur plusieurs motifs

Poids des agents absents*

Nombre d'arrêts

Coût global de l'absence tout statut*

153 Nombre de jours d'absence

17 558 € 1,2% des dépenses de fonctionnement

*Nb de jours d'absence total X le coût moyen d'un agent (Charges de personnel/ETPR)

Taux d'absentéisme

Compressible

0.0%

Le taux d'absentéisme est de 2 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 2 agent a été absent toute l'année.

Taux d'exposition

Le taux d'exposition est de 62 %, cela signifie que 62 agents sur 100 ont été absents au moins une fois dans l'année.

Taux de fréquence

90.5%

0,0%

81,0%

52,4%

Le taux de fréquence est de 90 %, cela signifie que pour 100 agents, on dénombre 90 arrêts sur l'année.

Indice de gravité*

Compressible

Non compressible

Autre

8,1

7,12

0.00

16.00

L'indicateur de gravité est de 8, cela signifie que la durée moyenne d'un arrêt est de 8 jours.

Données absentéisme selon le statut

Fonctionnaires

Taux d'absentéisme Taux d'exposition 2,3%

100,0%

Taux de fréquence

*Durée moyenne des arrêts

Indice de gravité*

Part des agents absents

Nombre d'arrêts 18

Nombre de jours d'absence

Contractuels permanents

0,1%

33,3%

Taux de fréquence

1,0 *Durée moyenne des arrêts

Indice de gravité*

Part des agents absents

Taux d'absentéisme Taux d'exposition

33,3% Nombre d'agents absents

Nombre d'arrêts

Nombre de jours d'absence

Données absentéisme selon les tranches d'âge (emplois permanents)

*Un agent peut	ôtro compte	nlucioure fe	nic ci ahcant	cur plucioure	motife
on agent peut	elle comple	; piusieuis it	UIS SI ADSEIIL	sui piusieuis	11101113

	0 ,	1 1	
Tranche d'âge	Taux d'absentéisme	Taux d'exposition*	
65 ans et plus			Le taux d'absentéisme
60 à 64 ans	0,7%	50,0%	le plus élevé concerne
55 à 59 ans	1,4%	100,0%	les 25 à 29 ans avec
50 à 54 ans	0,2%	33,3%	8,63%
45 à 49 ans	4,5%	66,7%	
40 à 44 ans	0,0%	0,0%	Le taux d'exposition le
35 à 39 ans	0,5%	50,0%	plus élevé concerne
30 à 34 ans	3,0%	100,0%	les 25 à 29 ans avec
25 à 29 ans	8,6%	150,0%	150%
20 à 24 ans			
moins de 20 ans	0,0%	0,0%	

Données absentéisme selon le motif d'absences (emplois permanents)

Motif d'absence	Taux d'absentéisme	Taux de fréquence	Taux d'exposition	Indice de gravité
Pour maladie ordinaire	1,6%	81,0%	52,4%	7,1
Pour accidents du travail imputables au service	0,0%	0,0%	0,0%	0,0
Pour accidents du travail imputables au trajet	0,0%	0,0%	0,0%	0,0
Pour maladie professionnelle, maladie imputable au service ou à caractère professionnel	0,0%	0,0%	0,0%	0,0
Pour congé de maladie longue durée	0,0%	0,0%	0,0%	0,0
Pour congé de longue maladie, congé de grave maladie	0,0%	0,0%	0,0%	0,0
Pour disponibilité d'office pour raison de santé	0,0%	0,0%	0,0%	0,0
Pour maternité et adoption (1)	0,0%	0,0%	0,0%	0,0
Pour naissance ou pour l'arrivée d'un enfant placé en vue de son adoption, pour paternité et accueil de l'enfant, pour hospitalisation immédiate de l'enfant à la naissance	0,4%	9,5%	9,5%	16,0

> Absences compressibles selon le nombre d'arrêt moyen par agent absent

Selon le statut

Fonctionnaires	
Pour maladie ordinaire	1,6 arrêts par agent absent
Pour accidents du travail imputables au service Pour accidents du travail imputables au trajet	Aucun arrêt Aucun arrêt

Contractuels permanents

Pour maladie ordinaire	1 arrêt par agent absent
Pour accidents du travail imputables au service	Aucun arrêt
Pour accidents du travail imputables au trajet	Aucun arrêt

Zoom sur la maladie ordinaire (emplois permanents)

Chiffres clés (emplois permanents)

Taux d'absentéisme
 Taux d'exposition
 Taux de fréquence
 1,6%
 52,4%
 81,0%

Gravité 7,1 jours par arrêt

11 agents absents pour maladie ordinaire 10 fonctionnaires 1 contractuel permanent

Part des agents absents

52,4% Nombre d'agents absents

Nombre d'arrêts

L7 .

Nombre de jours d'absence

> Part des agents absents pour maladie ordinaire

Selon le statut

Fonctionnaires Contractuels permanents **55,56% 33,33%**

Selon le genre

Femmes Hommes **46,67%**

> Taux d'absentéisme selon la tranche d'âge

65 ans et plus	0,0%
60 à 64 ans	0,7%
55 à 59 ans	1,4%
50 à 54 ans	0,2%
45 à 49 ans	4,5%
40 à 44 ans	0,0%
35 à 39 ans	0,5%
30 à 34 ans	0,0%
25 à 29 ans	5,8%
20 à 24 ans	0,0%
loins de 20 ans	0,0%

Le taux d'absentéisme le plus élevé concerne les agents de 25 à 29 ans, soit 5,8%

Zoom sur les accidents de service et de trajet (Emplois permanents)

Chiffres clés (emplois permanents)

Taux d'absentéisme
 Taux d'exposition
 Taux de fréquence
 0,0%
 0,0%

Gravité 0,0

o agent absent suite à des acccidents (service ou trajet)

Part des agents absents

0,0%

Nombre d'agents absents

Nombre d'arrêts

0

0

Nombre de jours d'absence

> Part des agents absents pour accident de travail

Selon le statut

Fonctionnaires Contractuels permanents

0,00%

0,00%

Selon le genre

Femmes Hommes 0,00%

> Taux d'absentéisme selon la tranche d'âge

65 ans et plus	0,0%
60 à 64 ans	0,0%
55 à 59 ans	0,0%
50 à 54 ans	0,0%
45 à 49 ans	0,0%
40 à 44 ans	0,0%
35 à 39 ans	0,0%
30 à 34 ans	0,0%
25 à 29 ans	0,0%
20 à 24 ans	0,0%
Moins de 20 ans	0,0%

Zoom sur la longue maladie, la disponibilité d'office, la grave maladie et maladie de longue durée

Chiffres clés (emplois permanents)

- Taux d'absentéisme
 Taux d'exposition
 Taux de fréquence
 0,0%
 0,0%
- Gravité 0,0
- O agent absent

Part des agents absents

0,0% Nombre d'agents absents

Nombre d'arrêts

O Nombre de jours d'absence

> Part des agents absents

Selon le statut

Fonctionnaires Contractuels permanents 0,00% 0,00%

Selon le genre

Femmes Hommes 0,00% 0,00%

> Taux d'absentéisme selon la tranche d'âge

65 ans et plus	0,0%
60 à 64 ans	0,0%
55 à 59 ans	0,0%
50 à 54 ans	0,0%
45 à 49 ans	0,0%
40 à 44 ans	0,0%
35 à 39 ans	0,0%
30 à 34 ans	0,0%
25 à 29 ans	0,0%
20 à 24 ans	0,0%
Moins de 20 ans	0,0%

Zoom sur les congés maternité et paternité(y compris accueil de l'enfant et adoption)

Chiffres clés (emplois permanents)

Taux d'absentéisme
 Taux d'exposition
 Taux de fréquence
 75%

Part des agents absents

9,5% Nombre d'agents absents
Nombre de jours d'absence: 32

Zoom sur les absences pour "autres raisons" (hors moif syndical ou de représentation)

Chiffres clés (emplois permanents)

Taux d'absentéisme 0,0%
 Taux d'exposition 0,0%
 Taux de fréquence 0,0%

Part des agents absents

0,0% Nombre d'agents absents
Nombre de jours d'absence: 0

Zoom sur les emploi non permanents

Chiffres clés (emplois non permanents)

- Taux d'absentéisme
- Taux d'exposition
- Taux de fréquence
- Gravité
- O agent absent

Part des agents absents

Nombre d'agents absents

Nombre d'arrêts

Nombre de jours d'absence

> Part des agents absents

Selon le genre

Femmes Hommes 0,00%

> Taux d'absentéisme selon la tranche d'âge

65 ans et plus 60 à 64 ans 55 à 59 ans 50 à 54 ans 45 à 49 ans 40 à 44 ans 35 à 39 ans 30 à 34 ans 25 à 29 ans 20 à 24 ans Moins de 20 ans

Zoom sur la maladie ordinaire

Chiffres clés (non permanents)

Taux d'absentéisme
 Taux d'exposition
 Taux de fréquence
 Indice de gravité
 0,0%

Part des agents absents

0,0%

Nombre d'agents absents

Nombre de jours d'absence: 0

Zoom sur les accidents de travail

Chiffres clés (non permanents)

Taux d'absentéisme 0,0%
 Taux d'exposition 0,0%
 Taux de fréquence 0,0%
 Indice de gravité 0,0

Part des agents absents

0,0%

Nombre d'agents absents

Nombre de jours d'absence: 0

Précisions méthodologiques

Les enjeux de l'évaluation de l'absentéisme

Face aux enjeux actuels de santé au travail, de prévention des risques et de maîtrise des ressources ainsi que de la masse salariale, il est nécessaire de s'intéresser à nos pratiques de gestion des ressources humaines. Dans ce contexte, l'absentéisme, en tant que phénomène multifactoriel générant un coût significatif et impactant la qualité, voire la continuité du service public, est une préoccupation majeure pour les employeurs territoriaux. Etant donné la part imprévisible des absences, la mise en oeuvre des actions de maîtrise de l'absentéisme ne peut s'appuyer exclusivement sur des indicateurs quantitatifs. De plus, l'absentéisme demeure un sujet complexe aux nombreuses définitions dont aucune ne fait consensus. Les modes de calcul sont multiples et les indicateurs peuvent varier. Son évaluation demeure difficile à mettre en place comme les comparaisons entre employeurs qui sont à prendre avec précaution. Aussi, les Centres de Gestion ont élaboré une méthodologie nationale comprenant des définitions et des indicateurs d'absentéisme communs. Celle-ci s'accompagne d'un outil de mesure et de suivi de l'absentéisme permettant à chaque employeur de disposer d'une analyse sur sa collectivité, sur la base des données du Rapport Social Unique. Il est ainsi possible d'établir des comparaisons objectives entre collectivités grâce aux analyses réalisées par les Centres de Gestion.

> 3 "groupes d'abences" identifiés

1/Absences compressibles

2/Absences médicales

1

3/ Absences globales

Maladie ordinaire et accidents du travail

Absences compressibles + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle Absences médicales+ Maternité, paternité adoption, autres raisons*

^{*}Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours...) Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.

Les indicateurs d'absences

Taux d'absentéisme	Note de lecture
(Nombre de jours calendaires d'absences x 100)	
/	
(Nombre d'agents au 31/12 x 365)	Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents
	de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

Le choix de la règle des 365ème

Face aux différentes formules de calcul existantes, les Centres de Gestion ont retenu la règle des 365ème. Comme tout mode de calcul, il résulte d'un choix et présente des qualités et des défauts. La règle des 365ème retient comme numérateur le nombre total de jours calendaires d'absence, bien que cela puisse tendre à surévaluer le nombre de jours effectivement non travaillés en intégrant des jours non ouvrés dans le décompte des absences. À l'inverse, la règle du 5/7ème (nombre de jours calendaires multiplié par 5/7) tend à réduire l'impact des jours non ouvrés dans le décompte des absences, mais peut conduire à minimiser l'absentéisme en particulier face à des arrêts "courts" ne comportant que des jours ouvrés. La règle des 365ème présente aussi l'avantage de recourir à des données présentes au sein des collectivités et respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie (nombre de jours calendaires). De plus, cette formule de calcul est plus adaptée aux temps non complets, nombreux dans les collectivités, contrairement à la règle du 5/7ème qui applique 5 jours de travail sur 7 en ne retenant que les temps complets.

Taux d'exposition	Note de lecture
(Nombre d'agents absents)*100 / (Nombre d'agents au 31/12)	Si le taux d'exposition est de 8 %, cela signifie que 8 agents sur 100 ont été absents au moins une fois dans l'année.
Taux de fréquence	Note de lecture
(Nombre d'arrêts x 100) / (Nombre d'agents au 31/12)	Si le taux de fréquence est de 40 %, cela signifie que pour 100 agents présents au 31/12, on dénombre 40 arrêts sur l'année, soit 0,4 arrêt par agent
Gravité	Note de lecture
Nombre de jours calendaires d'absences / Nombre d'arrêts	Si l'indicateur de gravité est de 8, cela signifie que la durée moyenne d'un arrêt est de 8 jours.

N.B. Pour chaque indicateur, il convient dans tous les cas d'être attentif et de préciser la nature des absences comptées, la période de décompte, le statut et le profil des agents (âges, métiers...) pris en compte dans l'analyse.

Réalisation

Cette synthèse sur l'absentéisme reprend les principaux indicateurs de cette thématique présents dans le Rapport Social Unique. L'outil automatisé développé sous QLIK SENSE permettant la réalisation de cette synthèse a été réalisé par l'Observatoire de l'emploi et de la FPT de Nouvelle-Aquitaine et le CIG de la Grande-Couronne.



juillet 2025 Synthèse réalisée par le Centre de Gestion des Pyrénées-

Version 1



FOCUS RPS

Pyramide des âges

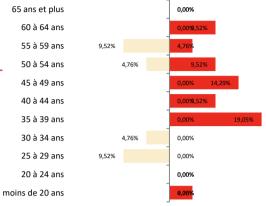
▶ En moyenne, les agents de la collectivité ont 45 ans

Âge moyen des agents permanents

Fonctionnaires	46,4
Contractuels sur emploi permanent	34,7
Emplois permanents	44,7

- > En moyenne, les fonctionnaires ont 46 ans
- ▶ En moyenne, les contractuels sur emploi permanent ont 35 ans

Pyramide des âges



■ Hommes ■ Femmes

Absences

Fonctionnaires

Taux d'absenté	éisme Taux d'exposi	ition Taux de fréqu	ence Indice de gravité*
2,3%	66,7%	100,0%	8,4

Part des agents absents

66,7%

■**Z** Nombre d'agents absent

Nombre d'arrêts

18 | 152

Nombre de jours d'absence

*Durée moyenne des arrêts

Contractuels permanents

Taux d'abse	entéisme	Taux d'exposi	ition	Taux de fréqu	ence	Indice de gro	ıvité*
0,1%		33,3%		33,3%		1,0	
	-	-				*Durée moyenne	des arrêts

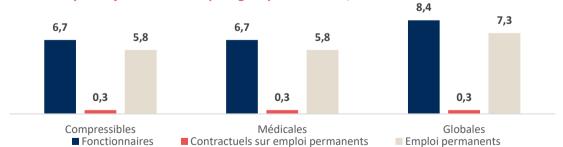
Part des agents absents

33,3% Nombre d'agents absents

Nombre d'arrêts

1 Nombre de jours d'absence

Nombre moyen de jours d'absence par agent présent au 31/12



1/Absences compressibles

Maladie ordinaire et accidents du travail

2/Absences médicales

Absences compressibles + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle

2

3/ Absences globales

Absences médicales+ Maternité, paternité adoption, autres raisons*

 Les heures supplémentaires et **Télétravail** complémentaires La collectivité n'a pas délibéré sur la mise en place du télétravail Les principales filières concernées par les heures supplémentaires et complémentaires Nombre moyen d'heures réalisées par agent concerné ou non 17.0 Technique 15,3 Animation 4,1 Administrative 17,9 Femmes Hommes 0,8 0,0 Fonctionnaires 9,1 Contractuels permanents Mouvements de personnel **Evolution des effectifs permanents** Variation des Taux de 25* -16,0% (== 26,1% 21 effectifs rotation 31/12/2024 agents au 31/12/2023 8 départs 📞 4 arrivées Le taux de rotation s'élève à 26,1% Accidents de travail et maladies professionnelles Le taux de fréquence des accidents de travail Les principaux cadres d'emplois concernés par les est de 0 pour 100 agents permanents accidents de travail (selon le nb de jours d'arrêt) Nombre d'arrêts % sur le total des jours d'arrêt Nb moyen de jours Accident de service 0.0 0,0 Accident de trajet 0,0 Maladies professionnelles ATI** au cours de l'année ** Allocations Temporaires d'Invalidité (ATI) Documents et démarches de prévention

(Mis à jour en 2020)

Existence d'un document unique (DUERP)

Existence d'un plan de prévention des RPS

Existence d'une démarche de prévention des TMS

Existence d'un registre de santé et de sécurité au travail

Existence d'une démarche de prévention des risques cancérogènes (CMR)

Adhésion à un contrat d'assurance pour la gestion du risque maladie

Dépenses, Formations liées à la prévention

Nombre de jours de formation





Dépenses liées à la formation

Prévention

2 800 €

Dépenses liées à la prévention

Actions et dépenses de préventions	Montant en €	Nombre de jours	Coût moyen
Formation obligatoire des agents assistants et conseillers chargés de la mise en œuvre des actions de prévention	0€	0	-
Formation obligatoire des membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail	0€	0	-
Formation dans le cadre des habilitations	0€	0	-
Dépenses relatives aux interventions en matière de prévention et de sécurité (*)	0€		
Dépenses correspondant aux mesures prises dans l'année pour l'amélioration des conditions de travail. Cet indicateur regroupe l'ensemble des frais liés à l'amélioration des conditions d'hygiène et de prévention (autres formations, investissements, Equipements de Protection Individuelle)	2 800 €		

Accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle

Nombre d'accompagnements par un conseiller en évolution professionnelle



0,0% des agents permanents

	Femmes	Hommes
Caégorie A	0	0
Catégorie B	0	0
Catégorie C	0	0

- Temps partiel thérapeutique, inaptitudes et reclassements

0 Nombre de décisions d'accords de temps partiel thérapeutique recensées sur l'année Nombre de décisions d'aménagement d'horaire ou d'aménagement de poste de travail 0 Nombre de demandes de reclassements au cours de l'année suite à une inaptitude liée à un accident du travail ou à une 0 maladie professionnelle Nombre de décisions de reclassements au cours de l'année suite à une inaptitude liée à un accident du travail àu à une maladie 0 professionnelle

Nombre de signalements

		Emanant o	des usagers	Emanant di	u personnel
	Nombre de signalements	avec arrêt de	sans arrêt de	avec arrêt de	sans arrêt de
	pour 1 000 agents permanents	travail	travail	travail	travail
	Actes de violence physique	0	0	0	0
	Actes de violence sexuelle	0	0	0	0
es	Harcelement moral	0	0	0	0
Femm	Harcelement sexuel	0	0	0	0
æ	Actes de discrimination	0	0	0	0
	Agissements sexistes	0	0	0	0
	Menaces et actes d'intimidation	0	0	0	0
	Actes de violence physique	0	0	0	0
	Actes de violence sexuelle	0	0	0	0
es	Harcelement moral	0	0	0	0
Hommes	Harcelement sexuel	0	0	0	0
운	Actes de discrimination	0	0	0	0
	Agissements sexistes	0	0	0	0
	Menaces et actes d'intimidation	0	0	0	0

Droits sociaux

La collectivité a été concernée par des grèves

Droits syndicaux

Nombre de jours de grève

Heure de décharges d'activité de services

	-	_
Sur mot d'ordre national		3
Sur mot d'ordre uniquement local		0
Non précisé, autres		0

Auxquelles ont droit les organisations syndicales

Nombre d'heures effectivement utilisées

 Zoom sur les indicateurs suivis au niveau national par le Conseil Commun de la Fonction Publique



L'accord-cadre relatif à la prévention des risques psychosociaux (RPS) dans la fonction publique du 22 octobre 2013 prévoit que chaque employeur public doit élaborer un plan d'évaluation et de prévention des RPS. Ce document se compose de données de cadrage, d'indicateurs de perception ou de vécu et indicateurs de fonctionnement mais également des indicateurs de santé au travail. Pour répondre à cette obligation réglementaire, il convient de compléter cette synthèse quantitative des RPS par des éléments qualitatifs.

Les indicateurs quantitatifs présentés ici sont ceux préconisés par la Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique (DGAFP, Livret 5 : Indicateurs de diagnostic des risques psychosociaux) et présents dans le Rapport sur l'Etat du personnel des Collectivités. 4 indicateurs, suivis au niveau national par le Conseil Commun de la Fonction Publique, sont aussi précisés selon des modalités de calculs identiques, à savoir : le taux d'absentéisme pour raisons de santé, le taux de rotation, le taux de visite sur demande au médecin de prévention et le nombre d'actes de violence physique envers le personnel.

Réalisation

Cette synthèse sur les risques psychosociaux reprend les principaux indicateurs de cette thématique présents dans le Rapport Social Unique. L'outil automatisé développé sous QLIK SENSE permettant la réalisation de cette synthèse a été réalisé par l'Observatoire de l'emploi et de la FPT de Nouvelle-Aquitaine et le CIG de la Grande-Couronne.



Date de publication : juillet 2025 Synthèse réalisée par le Centre de Gestion des Pyrénées-Atlantiques

Version 1



FOCUS REMUNERATION 2024

 Données globales sur la rémunération (Emplois permanents)

Budget de fonctionnement

1 461 503 €

Charges de personnel

713 732 €

Part des charges de personnels

48,8%

1,8%

Moyenne de la strate (2023)

Rémunérat	ions des a	agents sur	emploi	permanent

Rémunérations annuelles brutes 473 604 €

Primes et indemnités versées 64 808 €

Heures supplémentaires et/ou complémentaires 3 353 €

Nouvelle Bonification Indiciaire 1 477 €

Part des primes



- > Votre collectivité est concernée par les heures supplémentaires et les heures complémentaires.
 - > Votre collectivité a rémunéré 273 heures supplémentaires et/ou complémentaires.

, Rémunérations (Emplois permanents)

Moyenne selon le statut	
Fonctionnaires	28 334 €
Contractuels permanents	S
Moyenne selon la catégorie	
Catégorie A	-
Catégorie B	34 588 €
Catégorie C	26 713 €
Moyenne selon le genre	
Hommes	26 393 €
Femmes	29 024 €

s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

- La rémunération moyenne annuelle brute des fonctionnaires est de 28 334 €
- La rémunération moyenne annuelle brute des catégorie C est de 26 713 €
- La rémunération moyenne annuelle brute des femmes est de 29 024 €
- La rémunération moyenne annuelle brute est de 28 140 €

Ecart de rémunération des femmes par rapport aux hommes

28 140 €

Catégorie A -

Moyenne globale

Catégorie B -

Catégorie C +2%

 L'écart de rémunération le plus important concerne les agents de la catégorie C

Rémunération moyenne selon le statut et la catégorie



Primes (Emplois permanents)

Répartition de la rémunération annuelle brute des emplois permanents

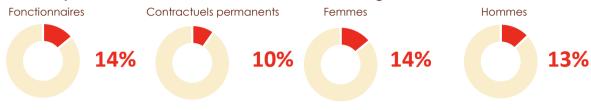
Rémunération statutaire 397 730 €

Rémunération annuelle brute : SFT* 64 808 €

473 604 € HSC 3 353 €

NBI* 1 477 €

Part des primes dans la rémunération selon le statut et le genre



Selon la catégorie



. Rémunérations et primes selon le genre (Emplois permanents)

	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
Filières	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Administrative	-	-	34 588 €	-	S	-
Animation	-	-	-	-	S	S
Culturelle	-	-	-	-	-	-
Incendie secours	-	-	-	-	-	-
Médico-sociale	-	-	-	-	-	-
Médico-technique	-	-	-	-	-	-
Police municipale	-	-	-	-	-	-
Sociale	-	-	-	-	S	-
Sportive	-	-	-	-	-	-
Technique	-	-	-	-	26 916 €	26 817 €
Moyenne toute filière	-	-	34 588 €	-	26 936 €	26 393 €

	Categorie A		Categ	orie B	Categorie C	
	Femmes	Hommes	Femmes Hommes		Femmes Hommes	
Part des primes	0,0%	0,0%	20,1%	0,0%	11,1%	12,9%

Les principales filières concernées par les heures supplémentaires et complémentaires

	Nb h.		Nb h.	
Technique	17,03	Femmes	17,9	
Animation	15,26	Hommes	0,8	
Administrative	4,10			

^{*}uniquement des fonctionnaires

. **IFSE et CIA** (Emplois permanents)

Montant moyen d'IFSE par EPTR selon le statut, le genre, la catégorie et la filière

		Fonctionnaires							
		Femmes							
Filières	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C			
Administrative		6 674 €	<mark>2</mark> 571 €						
Animation			<mark>2</mark> 635 €			2 553 €			
Sociale			2 607 €						
Technique			2 809 €			3 2 <mark>14 €</mark>			

		Contractuels sur emploi permanent							
		Femmes			Hommes				
Filières	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C			
Administrative		1 040 €							
Animation									
Sociale									
Technique			2 378 €						

Ecart Femmes/Hommes IFSE et CIA selon statut, catégorie et filière

		IFSE					CIA					
	Fonc	tionnai	res	Contractuels		Fonctionnaires			Contractuels		S	
Filières	Α	В	С	Α	В	С	Α	В	С	Α	В	C
Animation			82 €						8€			
Technique			-405 €						-36€			

Réalisation

Cette synthèse sur la rémunération reprend les principaux indicateurs de cette thématique présents dans le Rapport Social Unique. L'outil automatisé développé sous QLIK SENSE permettant la réalisation de cette synthèse a été réalisé par l'Observatoire de l'emploi et de la FPT de Nouvelle-Aquitaine et le CIG de la Grande-Couronne.



Date de publication : juillet 2025

Synthèse réalisée par le Centre de Gestion des Pyrénées-Atlantiques

Version 1

FOCUS RASSCT 2024

Les accidents de service (Emplois permanents)

Nombre d'accidents



Nombre de jours d'absence Nombre de jours par accident

0	0
Nombre d'agents arrêtés	en moyenne

Filières	Hommes	Femmes	Ensemble	%	
Administrative	0	0	0		> Selon le genre
Animation	0	0	0		Femmes -
Culturelle	0	0	0		Hommes -
Incendie secours	0	0	0		
Médico-sociale	0	0	0		
Médico-technique	0	0	0		
Police municipale	0	0	0		> Selon la catégorie
Sociale	0	0	0		Cat A -
Sportive	0	0	0		Cat B -
Technique	0	0	0		Cat C -
Ensemble	. 0	0	0		

Taux d'absentéisme	Taux d'exposition	Taux de fréquence	Indice de gravité*
0,0%	0,0%	0,0%	0,0
			*Durée moyenne des arrêts

 Les accidents de trajet (Emplois permanents)

Nombre d'accidents

Part sans arrêt de travail

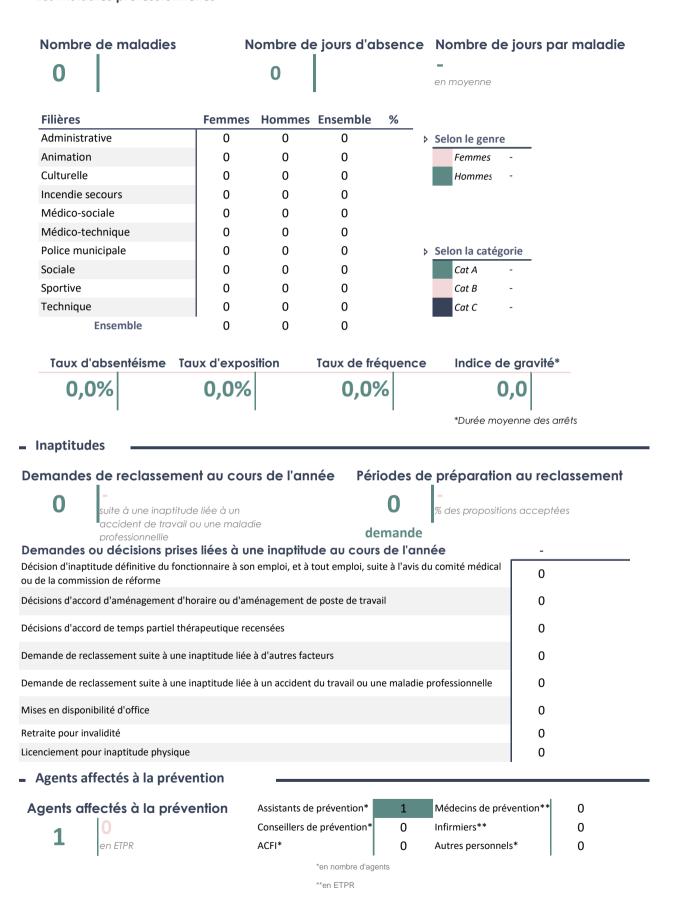
Nombre de jours d'absence Nombre de jours par accident

Nombre d'agents arrêtés en moyenne

Filières	Hommes	Femmes	Ensemble	%	
Administrative	0	0	0		> Selon le genre
Animation	0	0	0		Femmes -
Culturelle	0	0	0		Hommes -
Incendie secours	0	0	0		
Médico-sociale	0	0	0		
Médico-technique	0	0	0		
Police municipale	0	0	0		> Selon la catégorie
Sociale	0	0	0		Cat A -
Sportive	0	0	0		Cat B -
Technique	0	0	0		Cat C -
Ensemble	0	0	0		<u></u>

Taux d'absentéisme	Taux d'exposition	Taux de fréquence	Indice de gravité*
0,0%	0,0%	0,0%	0,0

Les maladies professionnelles



_	Actions	liées	à la	nréve	ention
	ACCIONS	11663	a ia	DICAG	

Nombre de jours de formation

2 800 € Dépenses liées à la prévention

Actions et dépenses de préventions	Montant en €	Nombre de jours	Coût moyen
Formation obligatoire des agents assistants et conseillers chargés de la mise en œuvre des actions de prévention	0€	0	-
Formation obligatoire des membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail	0€	0	-
Formation dans le cadre des habilitations	0€	0	-
Dépenses relatives aux interventions en matière de prévention et de sécurité (*)	0€		
Dépenses correspondant aux mesures prises dans l'année pour l'amélioration des conditions de travail. Cet indicateur regroupe l'ensemble des frais liés à l'amélioration des conditions d'hygiène et de prévention (autres formations, investissements, Equipements de Protection Individuelle)	2 800 €		

Documents et démarches de prévention

Existence d'un document unique (DUERP)	(Mis à jour en 2020)
Existence d'un plan de prévention des risqu	es psychosociaux
Existence d'une démarche de prévention d	es TMS
Existence d'une démarche de prévention d	es risques cancérogènes (CMR)
Existence d'un r egistre de santé et de sécuri	té au travail
Adhésion à un contrat d'assurance pour la g	gestion du risque maladie

Réunions statutaires

Nombre de réunions statutaires

Nombre de réunions du FSSSCT

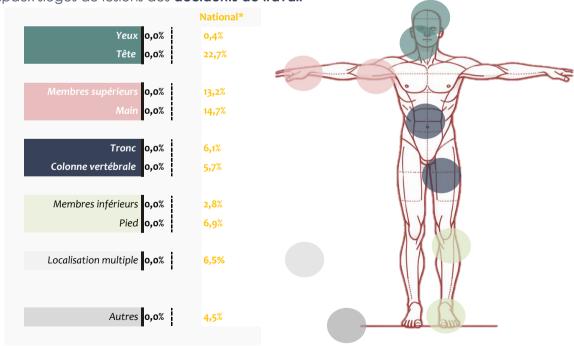
d'activité des représentants

Accidents de travail par types d'activités, sièges et nature des lésions et les éléments matériels

Principaux types d'activités* exercées lors de l'accident de travail



Principaux sièges de lésions des accidents de travail



*Données FPT RSU 2022

Principaux éléments matériels liés aux accidents de travail





Appareils de

manutention et engins de levage



explosives, inflammables..



Machines



Electricité



Outils souillés (sang, urine)



Agression -

Violence

Autres

Principales natures de lésions liées aux accidents de travail



musculaire



Contusion. hématome



Plaie



Fracture



Présence de corps étrangers



Intoxication par ingestion, par inhalation



Piqûre



Lésions internes



Brûlure physique, chimique



Atteintes sensorielles



Commotion, perte Lésions de nature de connaissance



multiple



Morsure



Réaction allergique ou inflammatoire



Lésions nerveuses





Gelure



Lésions potentiellement infectieuses



Amputation



Asphyxie



Autre

Les maladies professionnelles

Principaux types d'activités* liées aux maladies professionnelles







Travail administratif

secours, lutte contre l'incendie



Espaces verts



Collecte des ordures ménagères



rangement de chantiers (voirie)



Voirie - Chantiers (maintenance de la voirie)



fabrication (bâti, vehicule)



Restauration



Entretien physique et sportif



contrôle, surveillance



Maintenance eau et assainissement



Magasinage et stockage







Funéraires



Autres activités



Traiet (domicile/travail)



Déplacement de missions

Principaux types de maladies professionnelles ou à caractère professionnel ou contractées en service reconnues dans l'année





Affections

professionnelles

consécutives à

l'inhalation de

poussières

d'amiante







Affections périarticulaires provoquées par certains gestes et postures de travail (genou, cheville, pied)







Affections provoquées par les vibrations et les chocs transmis par certaines machines outils, outils et objets





Coude



Epaule

Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par des vibrations



Affections dues au plomb et à ses composés



Rhinite et asthmes

professionnels

Atteinte auditive provoquée par les bruits lésionnels



Maladies professionnelles liées aux risques psychosociaux



Cancer bronchopulmonaire provoqué par l'inhalation de poussières d'amiante

57C

Poignet - Main et

doigt



chroniques du rachis lombaire provoquées par la manutention manuelle

Documents et démarches de prévention complémentaires

Existence d'une évaluation des risques psychosociaux par service	y
Existence d'un diagnostic RPS	3
Existence d'un programme annuel de prévention ou un plan d'action santé sécurité	X
Dispose du rapport d'activités de la médecine préventive	X
Agent Chargé de la Fonction d'Inspection (ACFI) désigné	5
Nombre de visite(s) de l'ACFI dans l'année	(
Nombre de saisines du CST/CHSCT pour l'exercice du droit d'alerte ou de retrait	(
Existence d'un diagnostic de pénibilité annexé au document unique	5
Existence de fiches individuelles de suivi des facteurs de pénibilité	X
Existence de fiches d'exposition à la pénibilité réalisées dans l'année	<i>)</i>
Existence de fiches d'exposition à l'amiante	3
Existence de fiches d'exposition à l'amiante réalisées dans l'année	3
Existence d'un plan de prévention des entreprises extérieures	5

- Réalisation -

Cette synthèse sur la santé, de la sécurité et des conditions de travail reprend les principaux indicateurs de cette thématique présents dans le Rapport Social Unique. L'outil automatisé développé sous QLIK SENSE synthèse a été réalisé par l'Observatoire de l'emploi et de la FPT de Nouvelle-Aquitaine et le CIG de la Grande-Couronne.



Date de publication : juillet 2025

Synthèse réalisée par le Centre de Gestion des Pyrénées-Atlantiques

Version 1